

ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023
DEMANDE D'ENTREE EN CE2

Cette classe est ouverte aux élèves désireux de suivre une formation musicale renforcée inscrite dans le temps scolaire.

**Les dossiers complets sont à déposer en format papier
avant le 20 juin 2022 (16h) à :**

**Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de Cannes**
50, avenue de Lérins
06400 CANNES

COURRIEL : ien-06.cannes@ac-nice.fr

L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :

- avoir participé aux procédures d'admission musicales,
- avoir été retenu par la commission qui se réunira le 27 juin 2022.

Les résultats individuels seront communiqués après la commission.

Les procédures d'admission en classe à horaires aménagés musicale
se dérouleront à l'Ecole La Frayère
LUNDI 27 JUIN 2022 (à partir de 14h)
en participant aux séances d'observation d'activités musicales.

Tout élève qui ne se présentera pas à cette séance verra sa candidature rejetée.

**Une réunion d'information,
à laquelle la PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL AU MOINS est OBLIGATOIRE,
aura lieu à l'école La Frayère Lundi 13 juin 2022 à 17h30**

**H. RAYNAUD,
CPDEM 06,
Par délégation de
L'IE.N. de Valbonne
Représentant le D.A.S.E.N des Alpes-Maritimes**



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

CE2

En vue de l'admission en Classe
à Horaires Aménagés Musicale de l'école **La Frayère**

PHOTO

Nom de l'école où est inscrit l'élève actuellement :

Adresse de cette école :

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Féminin Masculin

Date de naissance :

Adresse :

Classe de l'année en cours :

Classe prévue à la prochaine rentrée :

Représentant légal 1 : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone :

ET

Représentant légal 2 : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Avant le 20 juin 2022, déposer le dossier de candidature à la circonscription de Cannes :

- en format papier, accompagné d'une **enveloppe timbrée à l'adresse des parents**

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- **1^{er} bulletin du LSU de l'année 2021-2022**

SCOLARISATION DES ELEVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école La Frayère.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Cannes dont dépend l'école La Frayère, en partenariat avec le Conservatoire de Cannes.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Cannes est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Cannes sa propre contribution.

ENTREE EN CE2

Signalé : La spécificité des C.H.A.M. implique que les élèves présentent une grande **motivation** pour l'éducation musicale et quelques capacités adaptées à leur âge dans ce domaine (capacité à percevoir une pulsation, à reproduire un rythme simple, à mémoriser, à s'investir vocalement...)

Aucune autre condition préalable (pratique d'instrument ou connaissances en formation musicale) n'est exigée.

SITUATION SCOLAIRE AU CE1

(À remplir par les enseignants de l'école d'origine)

Elève :

Avis de l'enseignant du CE1 (1^{er} /2^{ème} trimestre) à la date du :

Cocher la case correspondante :

	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Autonomie dans les apprentissages			
Comportement			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en Français (à l'oral, en lecture et en écriture)			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en Mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer)			
Capacité d'écoute et de concentration			
Rythme de travail			
Appétence et implication en Education Musicale à l'école			

Implication de la famille dans le suivi scolaire :

.....

Commentaires et remarques éventuelles (Difficultés éventuelles) :

.....

.....

.....

Avis du directeur ou de la directrice sur l'orientation en classe CHAM demandée :

.....

.....

.....

.....

Tampon de l'école
d'origine, signature
du directeur ou de
la directrice, date.

Organisation de la séance d'observation du Lundi 27 juin 2022 :

Les élèves sont observés par petits groupes à l'école La Frayère.

Durant cette séance, ils participent à des jeux musicaux où seront constatés par un jury :

leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés

leur capacité de concentration

leur engagement individuel dans l'activité menée

leurs aptitudes musicales :

- Capacité à percevoir la pulsation
- Capacité à reproduire un rythme simple
- Engagement vocal
- Engagement corporel

Fonctionnement des classes CHAM :

La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation. L'inscription en C.H.A.M. implique cet engagement de l'élève et de ses parents pour la durée du cycle musical dans son intégralité (CE2- CM2). Un travail personnel et régulier est indispensable.

Le non respect de ce cadre pourrait entraîner la sortie de l'élève du dispositif C.H.A.M.

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire.

Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :